

REVUE DE LA SEMAINE

L'ordre surnaturel existe et il est au-dessus des exigences de toute nature intelligente créée ou possible; donc son existence est ainsi toutes les vérités surnaturelles, tant spéculatives que pratiques, qu'il renferme ne peuvent être connues que par la révélation. Il suit de là que la vraie religion est nécessairement révélée. Mais à cause de l'affaiblissement qu'a souffert notre intelligence par suite du péché originel, à cause des ténèbres qui s'y sont répandues, il arrive que plusieurs vérités de l'ordre surnaturel, tant spéculatives que morales, ne peuvent aussi être connues que par le secours de la révélation. Donc toute vérité surnaturelle est nécessairement révélée, mais toute vérité révélée n'est pas nécessairement surnaturelle.

La révélation est un fait qu'établit et que démontre la seule raison humaine. Elle a d'abord eu lieu, nous disent les témoignages les plus irréfragables, par l'organe des patriarches et des prophètes, et en ces derniers temps par l'organe du Verbe divin lui-même incarné dans une chair semblable à la nôtre. Comme l'homme a été blessé par la faute du premier Adam dans son intelligence et sa volonté, qu'il est devenu enclin à l'erreur et au mal, en proie à tous les travers de l'esprit et à toutes les mauvaises passions du cœur, Dieu n'a pas pu laisser à chaque particulier l'interprétation de ses divins oracles; il a dû constituer une autorité doctrinale qui en conservât le dépôt intact, qui enseignât et commandât en son nom. Ce que Dieu a dû faire, il l'a fait, puisqu'il est infiniment sage: il a établi cette autorité doctrinale. Les patriarches en ont d'abord été les dépositaires; des patriarches elle est passée à la synagogue, et de la synagogue à l'Eglise catholique, qui est la prolongation de l'incarnation du Verbe, son épouse bienheureuse et sans tache, et qui, instruite et dirigée par l'Esprit saint, enseigne infailliblement au monde toute vérité. Des preuves nombreuses, variées, éclatantes, à la portée de tous, établissent la vérité de ces faits, de telle sorte qu'il devient plus difficile de les nier que de nier l'existence de la lumière en plein midi.

L'Eglise catholique, société parfaite, admirablement et hiérarchiquement organisée, placée comme dans une région moyenne entre le ciel et la terre, est donc, par institution divine, le moyen qui met l'homme en rapport avec sa fin, le trait d'union indispensable, nécessaire et nécessaire d'une nécessité absolue, qui le relie à son divin Auteur. Elle est une comme la vérité qu'elle a mission de dire au monde; sainte comme les préceptes qu'elle fait observer, les vertus qu'elle fait pratiquer, les admirables effets qu'elle produit dans les âmes; apostolique, parce qu'elle remonte jusqu'aux apôtres qui sont les pierres fondamentales sur lesquelles Notre-Seigneur l'a bâtie; romaine, parce qu'elle a pour chef visible celui qui devient le successeur de Saint-Pierre par la légitime prise de possession du siège épiscopal de Rome.

Si l'homme a une fin surnaturelle à atteindre, s'il n'existe que pour elle, comme il est impossible de la nier et même de le révoquer en doute, il en résulte évidemment que l'Eglise est tout en ce monde, puisqu'elle est l'unique moyen par lequel l'homme puisse arriver sûrement à cette fin, l'arche voguant sur les grandes eaux hors de laquelle il n'y a point de salut, mais porte infaillible au sein d'un abîme ténébreux. Cette vérité est inattaquable, et quiconque refuse de l'admettre ou veut en atténuer les conséquences est pris d'un inexplicable délire.

Si l'Eglise est tout en ce monde, elle doit tout dominer, tout diriger, présider à tout sans exception; tout doit s'exécuter par elle, et pour elle; il n'est ni lieu ni milieu soustrait à sa bénigne et féconde influence. Comme, dit Donoso Cortés, elle sait ce qui nous sauve et ce qui nous perd, notre

première origine et notre fin dernière, en quoi consiste le salut, en quoi consiste la damnation de l'homme, et c'est elle seule qui le sait; elle gouverne les âmes, et c'est elle seule qui les gouverne; elle éclaire les intelligences, et c'est elle seule qui les éclaire; elle redresse les volontés, et c'est elle seule qui les redresse; elle purifie les affections, et leur donne une ardeur impérissable, et c'est elle seule qui les embrasse ainsi et les purifie. Elle meut les cœurs, et c'est elle seule qui les meut par la grâce de l'Esprit saint.

L'individu, n'ayant été créé que pour la béatitude éternelle, devient nécessairement son enfant, et lui doit profond respect, obéissance parfaite, amour sans bornes; il reçoit d'elle et par elle la vérité qui éclaire et nourrit son intelligence, les préceptes qui le conduisent et le maintiennent dans la voie du bien, les conseils qui lui font gravir les hauteurs de la perfection, les secours de toutes sortes dont il a besoin pour entretenir en lui la vie surnaturelle, et arriver, de progrès en progrès, à la plénitude de cette vie. Les familles, dont l'unique raison d'être est de peupler la terre de saints et par suite le ciel d'élus, sont par cela même nécessairement soumises aussi à l'autorité sanctifiante de l'Eglise. Comme une mère, pleine de tendresse et de sollicitude, elle préside à leur formation et règle les rapports qui doivent exister entre les époux, les parents et les enfants d'après les enseignements qu'elle a reçus de son divin fondateur et qu'elle seule promulgue avec une autorité infaillible. De même les Etats, quelle que soit la forme de gouvernement qu'ils adoptent, sont nécessairement placés sous la suprême direction de l'Eglise. Soutenir le contraire serait une grave erreur, une négation formelle de cette parole de l'apôtre: *Omnia propter vos*, tout a été fait pour vous, c'est-à-dire pour votre salut.

Si tout a été fait pour le salut de l'homme, il s'en suit que les Etats, comme tout ce qui existe ici bas en dehors de lui, n'ont pas de fin propre à eux, mais sont de simples moyens. Par leur action, ils doivent rendre plus faciles aux individus le travail et l'œuvre de leur sanctification, en écartant d'un côté tous les obstacles qui peuvent leur nuire, en favorisant de l'autre de tout leur pouvoir ce qui est de nature à les aider dans ce travail et dans cette œuvre. Donc, puisque les Etats, les gouvernements n'existent que comme moyens de salut, et que, dans l'ordre du salut, tout est subordonné à l'Eglise, l'Eglise, à la suprême direction des Etats et des gouvernements. Or que nous disons ici de l'Eglise doit s'entendre de son chef, car là où est Pierre, là est l'Eglise.

Cette conclusion est vraie, rigoureuse et de plus confirmée par l'autorité doctrinale du pape Boniface VIII. Le Pontife s'adressant, dans une bulle, au fougueux Philippe le Bel, et, dans la personne de ce prince, à tous les gouvernements, dit: "Ne vous laissez point persuader que vous n'avez pas de supérieur et que vous n'êtes pas soumis au chef de la hiérarchie ecclésiastique: qui pense ainsi est un insensé, et qui le soutient est un infidèle séparé du troupeau du bon Pasteur." A propos des maximes professées par les Etats généraux, convoqués pour la première fois par Philippe le Bel le 10 avril 1302, maximes qui prirent plus tard le fameux nom de *Libertés gallicanes*, le même Boniface VIII déclara, dans un consistoire, qu'il revenait à la subordination des rois et des royaumes au pape, mais en raison du péché. (*non ratione domini sed peccati*), c'est-à-dire en tant qu'il y a péché et injustice. En d'autres termes, le Pape déclarait qu'il avait droit d'intervenir dans les affaires temporelles, d'y faire entendre une parole d'autorité toutes les fois qu'on se mettait en désaccord avec la loi de Dieu.

Mais voici qui est encore plus clair, s'il est possible. Le même Boniface VIII encore, dans la constitution *unam sanc-*